

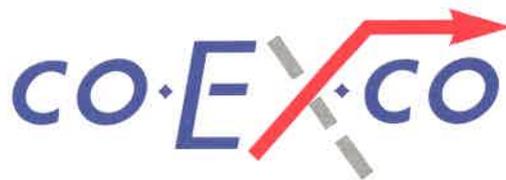
COMITE REGIONAL CGT 59-62

Organisation Syndicale

Siège social : Bourse du Travail - 254 boulevard de l'Usine - CS 20111
59030 LILLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 -



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS

PARIS - AMIENS

COMITE REGIONAL CGT 59-62

A l'attention des membres de la Commission Exécutive

Siège social : Bourse du Travail
254 boulevard de l'Usine - CS 20111
59030 LILLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 -

Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission Exécutive,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Secrétariat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Régional de la CGT Nord-Pas-De-Calais relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité Régional de la CGT Nord-Pas-De-Calais à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de la Commission Exécutive sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Bureau et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité du Comité Régional à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Comité Régional de la CGT Nord-Pas-De-Calais ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Comité Régional.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

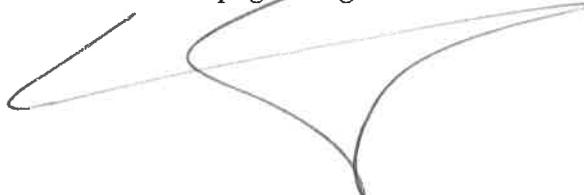
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Comité Régional de la CGT Nord-Pas-De-Calais à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 octobre 2021

COEXCO (SAS)

Représentée par Vincent OUZOULIAS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	10 534	10 189	346	383
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	54 982	17 869	37 113	1 771	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	308 035		308 035	305 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500	
TOTAL (I)	375 051	28 058	346 994	308 654	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	5 000		5 000	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	239 277		239 277	348 842
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	26 949		26 949	17 099	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	402 507		402 507	455 085	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 137		1 137	1 297
	TOTAL (II)	674 871		674 871	822 322
	Frais d'émission d'emprunt à éaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 049 922	28 058	1 021 865	1 130 977	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 500	1 500	
(3) dont à plus d'un an					

Comité Régional CGT 59/62
Comptes Annuels – Exercice 2020

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	763 551	797 274
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	301 477	301 477
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(151 818)	(33 722)	
Total des fonds propres (situation nette)	913 210	1 065 028	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	913 210	1 065 028	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 764	36 628
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	44 725	29 320
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 166		
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	108 655	65 949	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 021 865	1 130 977	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(151 817,75)	(33 722,39)	
(1) Dont à moins d'un an	108 655	65 949	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Comité Régional CGT 59/62
Comptes Annuels – Exercice 2020

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	51 328	94 817
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	(40 830)	130 405
	Dons	47 246	48 752
	Cotisations	34 709	34 450
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	205 244	268 188
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 366	26 228
	Autres produits	32	
	Total des produits d'exploitation	299 094	602 839
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	168 331	265 400
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 386	1 252
	Rémunération du personnel	166 736	223 220
	Charges sociales	68 355	106 314
	Subventions accordées par l'association	1 303	
	Dotations aux amortissements et dépréciations	8 413	2 300
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	39 562	40 376
	Total des charges d'exploitation	454 085	638 863
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(154 990)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	3 167	4 146
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	3 167	4 146
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(151 823)	(31 878)
	Produits exceptionnels		3 577
	Charges exceptionnelles	70	5 422
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(70)	(1 845)
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		302 261	610 562
TOTAL DES CHARGES		454 079	644 284
EXCEDENT ou DEFICIT		(151 818)	(33 722)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

IV – ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

- au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 1 021 865 €.
- au compte de résultat de l'exercice dégageant une insuffisance de 151 818 €.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I – Objet social

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'activité de la CGT dans chaque région est animée par un Comité Régional. Celui-ci est constitué par les Unions Départementales de la région, qui en déterminent la composition et en assurent la direction. Les secrétaires généraux des UD ou leurs représentants dûment mandatés font partie du Comité Régional.

II – Nature et périmètre des activités

Le Comité Régional coordonne et impulse l'activité syndicale sur toutes les questions d'intérêt régional. Il prend les décisions utiles à cet effet, et organise la coopération entre les organisations concernées.

Il désigne, en accord avec les UD et les fédérations intéressées, les représentants de la CGT dans les organismes régionaux ; et avec les UD et la Confédération, les représentations européennes concernant la région.

III - Description des moyens mis en œuvre

Le Comité Régional désigne un secrétaire régional dont le rôle est d'animer ses travaux, d'organiser et de coordonner les représentations régionales de la CGT, de faire des propositions pour la mise en œuvre des décisions.

Pour ce faire, le Comité Régional peut éventuellement mettre en place un secrétariat dont il fixe la composition, les attributions et le fonctionnement.

Le financement des activités régionales est assuré par une cotisation des UD de la région sur des bases qu'elles déterminent entre elles, et par des ressources exceptionnelles.

Deux personnes sont détachées au Comité Régional par leur entreprise ou une collectivité territoriale, dont certaines sur la base de droits syndicaux confédérés.

L'effectif salarié interne est composé de cinq personnes au 31 décembre 2020.

IV – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes du Comité Régional CGT Nord Pas-de-Calais, clos le 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes généraux en vigueur, dans le respect :

- du règlement ANC n° 2018-06 de l’Autorité des Normes Comptables du 05 décembre 2018, abrogeant le règlement CRC n°99-01 ;
- du règlement 2009/10 du 3 décembre 2009 relatif aux organisations syndicales.

Les comptes à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat sont tenus selon les conventions de continuité de l’exploitation, d’indépendance des exercices, de permanence des méthodes dans le respect du principe de prudence.

V – Changement de méthode

L’entrée en application, à compter de l’exercice 2020, du nouveau règlement ANC n°2018-06 n’a pas entraîné de changement de méthode ou de présentation des comptes.

VI– Faits significatifs de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significatives suivants :

- la première application du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables dans l'avis du 08 janvier 2021, une information pertinente sur les conséquences de l'évènement COVID-19 sur la situation financière, le patrimoine et le résultat doit être fournie dans l'annexe. Concernant le Comité Régional, certaines activités ont été freinées par la crise sanitaire, en particulier en lien avec les formations et les congrès. Cette diminution au niveau des formations a notamment engendré l'absence de subvention au titre de 2020 de la part de l'AGEFIPH. Il est à préciser que cela ne remet pas en cause la continuité de l'exploitation.

- à la date d'émission du rapport, le Comité Régional est en attente d'une décision relative à l'attribution d'une subvention relative à l'année 2020 de la part du Conseil Régional des Hauts de France.

- Le Comité Régional a bénéficié du dispositif de l'activité partielle et a perçu des indemnités pour 30 k€.

VII – Evènements postérieurs à la clôture

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative.

A ce jour, les restrictions sanitaires ont eu pour conséquence principale sur le Comité Régional, suivant les périodes, le ralentissement voire la suspension des activités liées à la formation ainsi que le report de la conférence régionale qui était prévue en mars 2021.

VIII – Notes sur le bilan actif

VIII-1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les tableaux en fin d'annexe présentent :

- la valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles dont l'organisation syndicale est propriétaire. Fin décembre 2020, elle s'élève à 65 516 € ;
- le montant des dotations aux amortissements de l'exercice s'élève à 8 413 €.

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Aménagements, installations	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

La valeur des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les immobilisations financières inscrites au bilan pour un montant de 308 035€ correspondent à 20 199 parts du Crédit Coopératif.

VIII-2 Actif circulant

En fin d'annexe, tableau des créances au 31 décembre 2020.

Les produits à recevoir s'élèvent à 117 178 € et sont constitués comme suit :

- subventions	95 840 €
- autres produits de l'activité courante	21 338 €

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 1 137 €, sont constituées de :

- primes d'assurance (véhicules, locaux)	1 137 €
--	---------

IX – Notes sur le bilan passif

IX.1 – Fonds syndicaux

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Apports sans droits de reprise	797 274	(33 722)	-	763 551
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	(33 722)	(151 818)	(33 722)	(151 818)
Réserves	301 477	-	-	301 477
Total Fonds propres	1 065 028	(185 540)	(33 722)	913 210

IX.2 – Passif circulant

En fin d'annexe, état des échéances des dettes à la clôture de l'exercice.

X – Notes sur le compte de résultat

X.1 – Ressources

Les cotisations figurant au compte de résultat sont issues des versements reçus de Cogetise.

Les ressources de l'année 2020 se décomposent comme suit (en €) :

- Cotisations.....	34 709
- Subventions.....	(40 830)
- Autres produits d'exploitation	304 280
	<hr/>
Total des ressources	299 094

A noter que des régularisations portant sur des subventions de la Région Hauts de France et de l'AGEFIPH au titre de 2019, ainsi que l'absence d'octroi de subvention par la Région à la date d'émission du rapport minorent le montant des ressources de l'année 2020.

X.2 – Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

L'entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car les conditions suivantes devant être remplies ne le sont pas :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

En outre, le Comité Régional CGT Nord Pas-de-Calais bénéficie de la mise à disposition des locaux par la collectivité locale. Cette mise à disposition n'est pas valorisée comptablement.

XI – Autres informations

- ✓ Des conventions (notamment de mise à disposition des salariés) et des liens existent avec d'autres structures de la CGT, telles la Confédération, les unions départementales et locales.

- ✓ Les évènements pluriannuels n'engendrent pas la constitution de réserves dédiées.

Comité Régional CGT 59/62
Comptes Annuels – Exercice 2020

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	10 378	-	156
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	739	-	-
Matériel de transport			42 061
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 682	-	1 501
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	11 421	-	43 562
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	305 000	-	3 035
Prêts et autres immobilisations financières	1 500	-	-
TOTAL	306 500	-	3 035
TOTAL GENERAL	328 299	-	46 753

Comité Régional CGT 59/62
Comptes Annuels – Exercice 2020

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	-	-	10 534
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	-	-	739
Matériel de transport			42 061
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	12 182
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	-	-	54 981
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	-	-	308 035
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	1 500
TOTAL	-	-	309 535
TOTAL GENERAL	-	-	375 051

Comité Régional CGT 59/62
Comptes Annuels – Exercice 2020

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	9 995	193	-	10 189
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	739	-	-	739
Matériel de transport		7 174		7 174
Matériel de bureau, informatique, mobilier	8 910	1 046	-	9 956
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	9 649	8 220	-	17 869
TOTAL GENERAL	19 644	8 413	-	28 058

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmen- tations dotations	Diminution s Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	239 277	239 277	-
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 875	2 875	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	19 983	19 983	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	9 091	9 091	-
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 137	1 137	-
TOTAL GENERAL	272 363	272 363	-
Montant des prêts accordés dans l'exercice	-		
Remboursements des prêts dans l'exercice	-		
Prêts et avances consentis aux associés	-		

Comité Régional CGT 59/62
Comptes Annuels – Exercice 2020

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an Au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	57 764	57 764	-	-
Personnel et comptes rattachés	15 726	15 726	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 963	26 963	-	-
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les sociétés				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 036	2 036	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	6 166	6 166		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	108 655	108 655	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				